

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AFFAIRES COURANTES

- 01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02 APPROBATION DES COMPTES SOUMIS
- 03 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 3.1 Autorisation de signatures – dossier 185-054/MU
 - 3.2 Circulation des motoneigistes – chemins St-Édouard et de la Coureuse
 - 3.3 Nomination d'un maire suppléant – Monsieur Louis Tremblay
04. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 4.1 Aide financière annuelle du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme de formation Pompier 1
 - 4.2 Prévisions budgétaires 2022 - Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé
05. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 Autorisation d'embauche – opérateurs en déneigement - saisonnier à temps plein – service des Travaux publics
 - 5.2 Adjudication du contrat pour la fourniture de produits pétroliers
06. URBANISME
 - 6.1 Demande de dérogation mineure pour le 2611, chemin Saint-Édouard, lot 6 386 148 : implantation d'une clôture dans la bande de protection riveraine
 - 6.2 Demande de dérogation mineure pour le terrain vacant servant d'accès au lac, situé dans le secteur du Lac Souris, lot 4 660 065, chemin du Petit-Rocher : lotissement de 3 terrains de moins de 4 000 mètres carrés
 - 6.3 Autorisation de signatures pour la disposition des immeubles portant les numéros de cadastre 4 805 364 et 4 805 502
 - 6.4 Procès-verbal de correction – Demande de résidence de tourisme – 1310, chemin de la Terrasse-des-Chutes
07. HYGIÈNE DU MILIEU
Aucun sujet à l'ordre du jour
08. ENVIRONNEMENT
Aucun sujet à l'ordre du jour
09. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS
 - 9.1 Aide Financière – Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
10. AUTRES SUJETS
11. PRÉSENCE À LA SÉANCE
12. MENTIONS DES ÉLUS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC SEANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue le vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un (22 novembre 2021) à 19h00 au centre communautaire, 520, chemin Déziel.

À laquelle sont présents :

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- Claude Mayrand, maire
- Michel Goudreault, conseiller
- Diane Rivard, conseillère
- André Bordeleau, conseiller
- Louis Tremblay, conseiller
- Claude Frigon, conseiller
- Frédéric Veilleux, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi

Est également présente

- Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00), sous la présidence de Monsieur Claude Mayrand, maire et président d'assemblée.

AFFAIRES COURANTES

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-122

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 **en laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

02 APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC			
LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES			
NO PRÉLÈVEMENT	NOM DU FOURNISSEUR		MONTANT
502721	Bell - Bibliothèque		70.49 \$
502722	Bell - Ligne mesures d'urgence - c.c.		70.54 \$
502723	Bell - Bureau municipal		72.02 \$
502724	Bell - Centre communautaire		76.24 \$
502725	Bell - Cellulaires		193.00 \$
502726	Retraite Québec		318.44 \$
502727	Hydro - Luminaires		776.53 \$
502728	Hydro - Garage municipal		587.03 \$
502729	Hydro - 200, ch. de la Canadienne (eaux usées)		387.75 \$
502730	Hydro - Bibliothèque		472.23 \$
502731	Hydro - 1890, ch. Principal		174.50 \$
502732	Hydro - Aqueduc village		261.76 \$
502733	Hydro - Centre communautaire		690.23 \$
502734	Hydro - Bureau municipal + Caserne		772.00 \$
502735	Hydro - ch. du Galet Station # 1		263.15 \$
502736	Hydro - ch. du Canton Station # 2		80.77 \$
502737	MASKICOM - téléphonie IP_1890, ch. Principal		26.83 \$
502738	MASKICOM - internet_bureau municipal		91.21 \$
502739	MasterCard		1 683.27 \$
502740	Ministère du revenu du Québec		18 733.57 \$
502741	Global Payments direct Inc.		47.49 \$
502742-743	Receveur général du Canada		6 218.39 \$
502744	Trust Banque Nationale		4 484.84 \$
			36 552.28 \$
NUMÉRO DU CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
513402	SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIERES DU QUEBEC	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER - SEPTEMBRE 2021	131.95 \$
513403	UNION VIE MUTUELLE	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER - OCTOBRE 2021	5 276.92 \$
			5 408.87 \$
MASSE SALARIALE NETTE - DATE DE PAIEMENT			
Conseil municipal			2 221.39 \$
Employés municipaux			30 313.73 \$
Employés municipaux - Service des incendies			1 051.44 \$
			33 586.56 \$
		TOTAL	75 547.71 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

LISTE DES COMPTES A PAYER			
Numéro du chèque	Nom du fournisseur	Montant	Description
513404	MINISTRE DES FINANCES	36.00 \$	MARCHE DE NOEL - PERMIS
513405	9435-1350 QUEBEC INC.	137.55 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES
513406-407	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	1 935.79 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
513408	ADN COMMUNICATION	3 690.73 \$	SITE INTERNET - ALERTES MUNICIPALES
513409	ALPHA SIGNA INC.	241.46 \$	ELECTIONS MUNICIPALES
513410-411	ANDROÏDE	1 079.98 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
513412	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	2 878.47 \$	ECO-CENTRE
513413	BERGERON VALERIE	1 334.43 \$	SERVICES PROFESSIONNELS
513414	EUROFINS ENVIRONEX	108.08 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
513415	BIRON-SANTÉ EN ENTREPRISE	143.72 \$	SERVICES PROFESSIONNELS - RESSOURCES HUMAINES
513416	BOSTRICHE CONSTRUCTION INC.	3 652.75 \$	ACCESSIBILITE UNIVERSELLE - CENTRE COMMUNAUTAIRE
513417	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	110.00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
513418	BUROMOBIL ST-MAURICE INC.	915.20 \$	LOCATION MACHINERIE OUTILLAGE
513419	MAGASIN PIERRE MARCOTTE INC.	137.95 \$	ENTRETIEN DES VÉHICULES
513420	CENTRE DE TAPIS ET DÉCORATION	344.93 \$	ENTRETIEN DES VÉHICULES
513421	KENWORTH MAURICIE	1 153.61 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
513422-423	GROUPE CLR	881.19 \$	COMMUNICATION
513424	CONSTRUCTION DJL INC	781.42 \$	PIERRE CONCASSEE - GRAVIER
513425	CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT	1 401 856.97 \$	IMMOBILISATION EN COURS - CHEMIN SAINT-FRANÇOIS
513426	COOKE SERRURIER	172.46 \$	ENTRETIEN & REPARATION
513427	CROIX-ROUGE CANADIENNE, QUEBEC	234.43 \$	CONTRIBUTION - ENTENTE SERVICES AUX SINISTRES
513428	CRSBP DU CENTRE-DU-QUEBEC DE LA MAURICIE	56.92 \$	FOURNITURES DE BUREAU - BIBLIO
513429	DENEIGEMENT HOULE INC.	1 724.63 \$	POLITIQUE ENTRETIEN CHEMIN PRIVE
513430-431	DUGAS MECANIQUE MOBILE	6 648.68 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VÉHICULES
513432	ENVIRONNEMENT MCM INC.	3 271.04 \$	SERVICES TECHNIQUES
513433	EXCEL PRO DEMENAGEMENT & ENTREPOSAGE INC.	600.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
513434	FORMULES MUNICIPALES	458.31 \$	FOURNITURES DE BUREAU - FOURNITURES ELECTIONS
513435	FQM ASSURANCES INC.	49 511.10 \$	ADHESION FQM 2022 - RENOUVELLEMENT ASSURANCES
513436	GARAGE ROBERT INC.	454.47 \$	ENTRETIEN DES VÉHICULES
513437	SERV DE GESTION DOCUM FRANCE LONGPRE INC.	4 392.08 \$	SERVICES PROFESSIONNELS
513438	GROUPE PUITBEC	38.91 \$	ENTRETIEN & REPARATION OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
513439	RONA INC.	608.98 \$	ENTRETIEN & REPARATION - INFRASTR. - OUTILL. & EQUIP. - VEHICULES
513440	HOCKEY LEMAY - SPI	857.85 \$	VETEMENTS CHAUSSURES
513441	LEBLANC ILLUMINATIONS-CANADA	2 078.32 \$	PIECES ET ACCESSOIRES
513442	LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	2 319.06 \$	ENTRETIEN & REPARATION OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
513443	LIBRAIRIE L'EXEDRE	52.40 \$	ACHATS LIVRES
513444	LIBRAIRIE POIRIER	44.00 \$	ACHATS LIVRES
513445	LOCATION ST-TITE	57.49 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
513446	J. Y. MARTEL TRANSPORT INC.	833.57 \$	ECO-CENTRE
513447	LA MUTUELLE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	500.00 \$	SERVICES JURIDIQUES
513448	MOISSON MAURICIE	246.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
513449	MRC DE MASKINONGE	4 033.50 \$	IMMOBILISATION EN COURS - CHEMIN SAINT-FRANÇOIS
513450	MRC DE MASKINONGE	8 722.99 \$	ENFOUISSEMENT DES DECHETS - VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES
513451	MUNICIPALITE DE ST-ELIE-DE-CAXTON	927.58 \$	SERVICES TECHNIQUES - ENTRAIDE
513452	MUNICIPALITE DE CHARETTE	779.17 \$	SERVICES TECHNIQUES - ENTRAIDE
513453	MUNICIPALITE DE ST-BONIFACE	1 694.67 \$	SERVICES TECHNIQUES - ENTRAIDE
513454	NORDIKEAU INC.	2 904.28 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE - SERVICES TECHNIQUES
513455-456	NOVEXCO INC.	653.94 \$	FOURNITURES DE BUREAU - ELECTIONS - ENTRET. ARTICLES MENAGERS
513457	OK PNEUS ALIGNEMENT MAURICIE INC.	133.14 \$	ENTRETIEN REPARATION VEHICULES
513458	PETROLES DESHAIES	4 394.29 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
513459	LINDE CANADA INC.	156.94 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
513460	RABAISCAMPUS	2.23 \$	ACHATS LIVRES
513461	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC	11 128.44 \$	PIECES ET ACCESSOIRES
513462	SAVIGNAC REFRIGERATION	408.16 \$	ENTRETIEN & REPARATION - BATIMENTS
513463	SERVICE CITÉ PROPRE INC.	11 695.13 \$	COLLECTE & TRANSPORT ORDURES
513464	SERVICE PLUS G.M. INC.	14 946.75 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
513465	SHAWINIGAN CHRYSLER DODGE JEEP RAM	6 770.11 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
513466	SOUDEURE MOBILE MARC-ANDRE CHARRETTE	2 793.89 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
513467	SOUDEURE ALAIN GELINAS	537.88 \$	ENTRETIEN DES VÉHICULES
513468	SOPHIE RIOPEL, PSYCHOSOCIOLOGUE M.ED	2 909.79 \$	SERVICES PROFESSIONNELS - RESSOURCES HUMAINES
513469	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	1 385.10 \$	PRODUIT CHIMIQUE - ENTRETIEN & REPAR. MACHINERIE, OUTIL EQUIP.
513470	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	9 986.37 \$	SERVICES JURIDIQUES
513471-472	VILLE DE SHAWINIGAN	10 225.77 \$	SERVICES TECHNIQUES - ENTRAIDE
513473	VIS MAURICIE INC.	290.03 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
513474	XEROX CANADA LTEE	1 757.31 \$	LOCATION EQUIPEMENT DE BUREAU - FOURNITURES DE BUREAU
513477	PETITE CAISSE	1 069.00 \$	FRAIS DE POSTE - FOURNITURES DE BUREAU
		1 596 887.39 \$	

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-11-123

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

03 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 Autorisation de signatures – dossier 185-054/MU

Considérant qu'une transaction et quittance a été conclue concernant le dossier 185-054/MU entre la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et le syndicat des Pompiers et Pompières du Québec section locale Saint-Mathieu-du-Parc;

2021-11-124

À ces causes, il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise Madame Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la transaction et quittance - dossier 185-054/MU.

ADOPTÉE

3.2 Circulation des motoneigistes – chemins St-Édouard et de la Coureuse

Considérant le Règlement 2009-01 autorisant la circulation des motoneiges sur certains chemins de la Municipalité;

Considérant que lors de la saison hivernale 2021-2022 le Club de Motos neige de la Mauricie Inc. demande la permission d'utiliser l'accotement du Chemin St-Édouard, ainsi que du Chemin de la Coureuse afin de permettre aux motoneigistes de circuler entre St-Alexis-des-Monts et Shawinigan;

Considérant que lors de la prochaine période hivernale (mi-janvier-début février, dépendamment du couvert de neige) la compagnie Remabec procédera à une coupe de bois à proximité du Lac Castor ce qui fera en sorte que dû à l'étroitesse du chemin et au danger imminent de collision entre les camions transporteurs de bois et les motoneigistes les motoneigistes ne pourront utiliser le sentier actuel qui emprunte le Chemin St-Édouard vers le Lac Castor.;

Considérant qu'il en va de la sécurité des usagers;

2021-11-125

Il est proposé par Frédéric Veilleux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc accepte que le Club de Motos Neige de la Mauricie Inc. utilise l'accotement du Chemin St-Édouard, ainsi que du Chemin de la Coureuse afin de permettre aux motoneigistes de circuler entre St-Alexis-

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

des-Monts et Shawinigan pour la saison hivernale 2021-2022 en se conformant aux dispositions suivantes :

Que le Club de Motos neige de la Mauricie Inc. balise le sentier à la vitesse minimale.

Que le Club de Motos neige de la Mauricie Inc informe les motoneigistes de l'utilisation temporaire du sentier à cet endroit et de la fragilité du droit de passage.

Que la Municipalité se réserve le droit de retirer cette autorisation à tout moment en cas de non respect des consignes ci-haut énumérées.

ADOPTÉE

3.3 Nomination d'un maire suppléant – Monsieur Louis Tremblay

Considérant l'article 116 du Code municipal du Québec stipulant que : *le conseil peut, en tout temps, nommer un des membres du conseil comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;*

Considérant que le conseil désire réaliser une rotation au niveau de la fonction de maire suppléant;

2021-11-126

À ces causes, il est proposé par Diane Rivard, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers (5) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, nomme Monsieur Louis Tremblay, au poste de maire suppléant pour une période de 8 mois s'échelonnant du 22 novembre 2021 au 1er août 2022.

Que Monsieur Louis Tremblay, soit autorisé à signer, en l'absence du maire, tous les chèques, billets ou autres documents nécessaires à l'administration municipale.

Que Monsieur Louis Tremblay soit, de plus, nommé substitut du maire à la Table des maires de la MRC de Maskinongé.

Que Monsieur Louis Tremblay, ayant un intérêt dans cette décision, s'abstient de voter.

ADOPTÉE

04. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Aide financière annuelle du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme de formation Pompier 1

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, au nom de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, au nom la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année (2022) pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

2021-11-127

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers (6) de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE

4.2 Prévisions budgétaires 2022 - Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chacune des municipalités membres;

Considérant que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a été juridiquement créée le 11 septembre 2021, date de la parution dans la Gazette officielle du Québec de l'avis en ce sens émis par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que l'élaboration des prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2022 a été complétée en tenant compte des résultats de fonctionnement des municipalités membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que la présentation d'un budget équilibré 2022 de 1 228 102 \$ (revenus, dépenses et affectations), ayant une quote-part globale de 1 058 675 \$;

Considérant que les municipalités membres ont déjà versé un montant représentant 10% de la quote-part estimée pour les opérations de l'an 1, soit la somme de 112 446 \$, lequel montant a servi en partie aux activités de démarrage de la Régie, laissant un solde estimé disponible aux opérations financières de 2022 au montant de 73 693 \$;

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023, 2024 fait état actuellement des résultats suivants:

2022 : Aucun projet;

2023 : Aucun projet en date du présent budget;

2024 : Aucun projet en date du présent budget.

2021-11-128

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte pour l'exercice financier 2022 le budget tel que présenté ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

MUNICIPALITÉS	% DE LA QUOTEPART	MONTANT DE LA QUOTEPART (incluant les activités de démarrage)	MONTANT DE L'AVANCE DE FONDS	SOLDE À PAYER DE LA QUOTEPART	PREMIÈRE DEMANDE DE PAIEMENT 01-02-2022	DEUXIÈME DEMANDE DE PAIEMENT 01-07-2022
Charette	7,98 %	87 526 \$	8 973 \$	78 553 \$	39 276,50 \$	39 276,50 \$
Saint-Boniface	31,47 %	345 309 \$	35 353 \$	309 956 \$	154 978,00 \$	154 978,00 \$
Saint-Étienne-des-Grès	28,27 %	310 249 \$	31 834 \$	278 415 \$	139 207,50 \$	139 207,50 \$
Saint-Mathieu-du-Parc	19,99 %	219 365 \$	22 444 \$	196 921 \$	98 460,50 \$	98 460,50 \$
Saint-Paulin	12,30 %	134 979 \$	13 842 \$	121 137 \$	60 568,50 \$	60 568,50 \$
TOTAL	100,00 %	1 097 428 \$	112 446 \$	984 982 \$	492 491,00 \$	492 491,00 \$

ADOPTÉE

05. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Autorisation d'embauche – opérateurs en déneigement - saisonnier à temps plein – service des Travaux publics

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que la saison hivernale est débutée et que la Municipalité est en charge d'une partie des travaux en lien au déneigement depuis la saison 2020-2021;

2021-11-129

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la Municipalité autorise l'embauche des opérateurs en déneigement suivants :

- Monsieur Pierre Beaulieu
- Monsieur Gilles Lavergne
- Monsieur Gilles Brassard
- Monsieur Réal Girard

Qu'une entente concernant les conditions salariales des employés sera signée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Claude Hébert-Moreau, et que le salaire sera pris à même le poste budgétaire travaux publics 02-32000-14.

Qu'ils bénéficieront des conditions de travail décrites au manuel des employés pour les employés saisonniers.

Que la période a débuté le 15 novembre 2021 et s'étendra jusqu'au 15 avril 2022.

ADOPTÉE

5.2 Adjudication du contrat pour la fourniture de produits pétroliers

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a procédé à un appel de propositions de prix pour la fourniture de produits pétroliers en vertu du Règlement 2018-05 relatif à la gestion contractuelle;

Considérant le résultat de l'appel de propositions :

ÉNERGIES SONIC INC:

Essence : Prix à la rampe + 0.02\$ du litre

Diesel : Prix à la rampe + 0.015\$ du litre

Harnois Énergie : aucune soumission reçue

PÉTRO-CANADA : aucune soumission reçue

2021-11-130

Il est proposé par Michel Goudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc octroie le contrat pour la fourniture de produits pétroliers à ÉNERGIES SONIC INC. pour la fourniture et la livraison de produits pétroliers pour une durée d'un an, soit du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE

06. URBANISME

6.1 Demande de dérogation mineure pour le 2611, chemin Saint-Édouard, lot 6 386 148 : implantation d'une clôture dans la bande de protection riveraine

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant qu'une demande datée du 1 février 2021 a été déposée pour le 2611, chemin Saint-Édouard;

Considérant que la demande est à l'effet de permettre l'implantation d'une clôture dans la bande de protection riveraine de dix (10) mètres, alors que l'article 28.3.7 du *Règlement de zonage 106* n'autorise pas ce type d'ouvrage dans la rive;

Considérant que la demande a été évaluée une première fois lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 9 mars 2021, mais que le demandeur n'avait pas eu la chance de se faire entendre par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le demandeur a présenté sa demande lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 23 août 2021 et que dans ce contexte, le comité a réévalué l'ensemble de la demande;

Considérant que l'installation de la clôture est demandée afin d'assurer la sécurité des chiens lors des périodes de transition (vers la maison, la voiture);

Considérant que le terrain a une superficie d'environ 6,2 hectares;

Considérant qu'un enclos est existant sur le terrain et que le demandeur maîtrise ses chiens, mais qu'il arrive à l'occasion que les chiens s'échappent chez le voisin;

Considérant que les chiens ont, depuis des années, l'habitude de se rendre chez le voisin, puisque celui-ci acceptait leur présence, mais qu'aujourd'hui, il y a un nouveau voisin;

Considérant que ce voisin pratique le piégeage sur sa propriété, ce qui attire les chiens;

Considérant que le demandeur souhaite installer une clôture pour régler la situation, mais qu'il est nécessaire que la clôture se poursuive dans la rive afin de régler la situation de manière définitive puisque les chiens empruntent ce chemin compte tenu que la maison et l'aire de vie sont situés près de la rive;

Considérant que l'octroi d'une dérogation de cette nature ne peut créer de précédent puisqu'il s'agit d'une situation particulière;

Considérant que cette dérogation respecte le 3^e paragraphe de l'article 77 du *Règlement 2020-04 concernant la garde des animaux sur le territoire de la Municipalité*;

Considérant que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire relativement à cette demande pendant la période de consultation qui s'est tenue du 1^{er} mars au 15 mars 2021 inclusivement;

2021-11-131

Il est proposé par Frédéric Veilleux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc accepte la demande à l'effet de permettre l'implantation d'une clôture dans la bande de protection riveraine, conditionnellement à ce qui suit :

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Que la clôture devra être retirée advenant la vente de la propriété ou si le demandeur n'a plus de chiens.

ADOPTÉE

6.2 Demande de dérogation mineure pour le terrain vacant servant d'accès au lac, situé dans le secteur du Lac Souris, lot 4 660 065, chemin du Petit-Rocher : lotissement de 3 terrains de moins de 4 000 mètres carrés

Considérant qu'une demande datée du 12 juillet 2021 a été déposée pour un terrain vacant situé dans le secteur du Lac Souris, chemin du Petit-Rocher, lot 4 660 065;

Considérant qu'il s'agit d'une demande à l'effet de permettre le morcellement du lot 4 660 065 de 280,2 mètres carrés en trois parties, alors que l'article 5.2 du *Règlement de lotissement numéro 107* précise que la superficie minimale requise d'un terrain en zone riveraine est de 4000 m²;

Considérant que le lot 4 660 065 est actuellement utilisé par deux (2) propriétés comme accès au lac;

Considérant que le terrain est déjà dérogatoire avec sa superficie de 280,2 mètres carrés;

Considérant que le morcellement du terrain aurait eu l'effet de créer un accès à l'eau supplémentaire et l'installation d'un quai sur un frontage restreint;

Considérant la présence de terrains adjacents de superficie moindre que le 4000 m² réglementaire causant ainsi une forte densité d'accès à l'eau ce qui réduit d'autant la protection de la bande riveraine;

Considérant que le demandeur a la possibilité d'octroyer un droit de passage pour donner accès à l'eau;

Considérant que les motifs invoqués par le demandeur ne justifient pas l'acceptation de cette demande;

Considérant que l'acceptation de cette dérogation serait susceptible de créer un précédent;

Considérant que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire relativement à cette demande pendant la période de consultation qui s'est tenue du 3 septembre au 17 septembre 2021 inclusivement;

2021-11-132

Il est proposé par Diane Rivard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc refuse la demande de dérogation à l'effet de permettre le morcellement du lot 4 660 065 de 280,2 mètres carrés en trois parties.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

6.3 Autorisation de signatures pour la disposition des immeubles portant les numéros de cadastre 4 805 364 et 4 805 502

CONSIDÉRANT que la demande reçue le 9 octobre 2020 relativement à l'acquisition du terrain portant les numéros de cadastre 4 805 364 et 4 805 502 adjacents à la propriété du demandeur, portant le numéro de cadastre 4 659 355;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acquis ces terrains en 2013 lors de la vente pour le non-paiement des taxes;

Considérant que ces lots n'ont aucune utilité à des fins publiques et qu'ils ne sont pas constructibles;

Considérant que les acheteurs ont mandaté Bernard C. Lahaie, arpenteur géomètre afin de produire une description technique et un plan représentant celle-ci, d'une servitude de passage, portant les minutes 576, laquelle sera octroyée en faveur du lot 4 659 359 et notariée dans la présente transaction;

2021-11-133

Il est proposé par Diane Rivard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc procède à la disposition des biens immeubles portant les numéros de cadastre 4 805 364 et 4 805 502, au montant de deux cents dollars (200 \$), soit la valeur inscrite au rôle d'évaluation.

Que les frais de transaction sont à la charge du demandeur.

Que monsieur Claude Mayrand, maire, et madame Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents nécessaires à la disposition des biens immeubles portant les numéros de cadastre 4 805 364 et 4 805 502.

ADOPTÉE

6.4 Procès-verbal de correction – Demande de résidence de tourisme – 1310, chemin de la Terrasse-des-Chutes

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil :

- Le procès-verbal de correction, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, afin d'apporter une correction à la résolution 2021- Demande de résidence de tourisme - 1310, chemin de la Terrasse-des-Chutes.

DÉPOSÉ

07. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour

08. ENVIRONNEMENT

Aucun sujet à l'ordre du jour

09. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

9.1 Aide Financière – Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Considérant que l'article 4, alinéa 1, de la Loi sur les compétences municipales stipule que : en outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants : la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;

Considérant que l'article 90, de la Loi sur les compétences municipales stipule que : en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Considérant que l'article 91, alinéa 2, de la Loi sur les compétences municipales stipule que : toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes : la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

Considérant que la demande d'aide financière de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est un organisme présent dans notre communauté;

Considérant que Moisson Mauricie vient en soutien aux organismes qui offrent des services d'aide alimentaire, tel qu'à Saint-Mathieu-du-Parc;

2021-11-134

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la Municipalité verse à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec la somme demandée de cinq cent vingt dollars (520.00\$).

Que cette dépense sera imputée au compte # 02 59000 610.

ADOPTÉE

10. AUTRES SUJETS

11. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 35 citoyens ont assisté à l'assemblée.

12. MENTIONS DES ÉLUS

- Motion de félicitations au Camping du Parc pour la 24^e édition du prix bâtisseur d'aujourd'hui.
- Remerciements à la population pour les pancartes électorales sans vandalisme.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 20 h 13.

**APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES
RÉSOLUTIONS**

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

Je, Claude Mayrand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Claude Mayrand
Maire
Président d'assemblée

Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale
et secrétaire-trésorière